

## AVIS DES SOCIETES(1)

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

#### **SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS -SNMVT-**

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740-760 - 2014 Mégrine-

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis - SNMVT - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4ème trimestre 2010.

	4ème Trimestre			A Fin Décembre		
	2010	2009		2010	2009	
CA TTC	109 595	105 095	+ 4%	439 139	396 775	+ 11%
CA HT	104 731	100 390	+ 4%	419 129	378 371	+ 11%
Charges du personnel	5 275	4 681	+ 13%	21 284	18 518	+ 15%
- Ratio Masse salariale / CA HT	5,0%	4,7%		5,1%	4,9%	
- Effectif	2 703	2 820		2 703	2 820	
Charges Financières	493	221		1 537	1 071	
Produits Financiers	3 479	3 770		6 968	6 755	
Surfaces de vente	45 585	44 367		45 585	44 367	
Nombre de points de vente	70	67		70	67	

*Données provisoires disponibles à ce jour et non encore validées par les commissaires aux comptes.*

- *Ouverture de deux magasins Mini-M à savoir Ksar Said le 21/01/2010 et Ettadhamen le 11/02/2010*
- *Réouverture du magasin Monoprix Express à l'Hrairia le 04/03/2010*
- *Réouverture du magasin Monoprix Soula le 06/12/2010*
- *La rubrique « Coût d'achat des marchandises vendues » n'a pas été communiquée du fait que les inventaires physiques ont été interrompus.*

*Par ailleurs, la société SNMVT informe ses actionnaires que les récents évènements ont imposé un arrêt total de l'activité pendant la journée du 15 Janvier 2011 et ont causé des dégâts sérieux au niveau de treize magasins dont 4 magasins incendiés (Bizerte, Béja, Carthage, Monastir). La reprise de leur activité est prévue pour les mois qui suivent. Pour tous les autres magasins l'activité a redémarré progressivement dès le dimanche 16 Janvier et nous estimons retrouver un rythme normal d'activité dès début Février. Les incidences de ces évènements sur notre activité et nos prévisions de résultats 2011 sont en cours d'évaluation.*

*La société SNMVT s'engage à :*

- *Assurer le redémarrage dans les plus brefs délais des magasins touchés par les incidents*
- *Garantir la réaffectation des salariés de ces magasins pendant la durée des travaux et le paiement intégral des salaires*
- *Maintenir le rythme d'ouverture de nouveaux magasins prévus en 2011.*

*Nous rappelons l'engagement citoyen de MONOPRIX et mettrons tout en œuvre pour donner l'exemple et participer à la reconstruction de notre pays, notamment au niveau de l'emploi des jeunes diplômés.*

(1) Le CMF a invité la société à se conformer aux dispositions de l'article 44 bis et à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne en insérant les indicateurs d'activité suivant :

- Trésorerie nette ;
- Délai moyen de règlement des fournisseurs ;